

## COMMUNIQUÉ

Lausanne, le 8 avril 2024

### Accident du « Simplon »

# Le Conseil d'administration de la CGN charge un groupe d'experts indépendants d'une enquête

Le bateau à vapeur Belle Epoque « Simplon » a été fortement endommagé dans la nuit de vendredi 29 à samedi 30 mars, alors qu'il était amarré à Cully. Il a été remorqué samedi 30 mars au chantier naval de la CGN où il se trouve désormais en sécurité.

Le conseil d'administration de la CGN regrette profondément l'accident survenu sur le « Simplon » et prend toute la mesure de sa gravité. Il salue l'exceptionnel travail collectif ayant permis d'éviter des conséquences plus graves encore. Le conseil d'administration remercie chaleureusement les services de police, de pompiers et de secours, ainsi que l'ensemble des membres du personnel de la compagnie qui se sont mobilisés de manière remarquable.

Le conseil d'administration a décidé de lancer une enquête visant à établir précisément et de manière objective l'enchaînement des événements et les processus décisionnels ayant conduit à la crise. Le but de la démarche est d'établir les responsabilités et de tirer de cet accident les conséquences nécessaires en vue également d'éviter qu'une telle situation se reproduise. Le conseil a souhaité confier cette enquête à un collège d'experts indépendants. Son choix s'est porté sur Jacques Antenen, ancien juge d'instruction et ancien chef de la police cantonale vaudoise, Christian Wahl, navigateur chevronné, fin connaisseur du Léman et plusieurs fois vainqueur du Bol d'Or, par ailleurs CEO de bj office & coffee, et Jean Pierre Mortreux, expert en navigation maritime et fluviale français, disposant d'une large expérience dans le secteur privé et officiant également comme expert auprès des tribunaux en France. Luc Amiguet, ancien responsable de la sécurité de l'aéroport de Genève et consultant spécialisé en sécurité et gestion de crise, appuiera le collège d'experts pour les aspects spécifiques liés à la gestion de crise.

Le mandat prévoit que les experts puissent avoir accès à l'ensemble des informations et solliciter les personnes impliquées. Les résultats seront rendus publics.

Le conseil d'administration a confirmé, dans cette même séance, sa volonté de réparer et de remettre en service le « Simplon », icône de la flotte historique de la CGN. L'évaluation des dégâts sur le bateau est en cours. Elle va permettre de lancer rapidement l'élaboration de variantes pour sa réparation et le calendrier de celle-ci. Le bateau est au bénéfice d'une couverture par l'assurance des compagnies suisses de navigation (VVSSU), à laquelle le cas a déjà été annoncé et avec qui les contacts sont en cours. L'entreprise est également assurée contre les dégâts accidentels aux installations telles que les débarcadères, et a d'ores et déjà engagé le dialogue avec la Commune de Bourg-en-Lavaux en vue de la remise en service de son débarcadère. La CGN s'emploiera donc à limiter les effets de l'accident sur le plan financier et sur celui des infrastructures à Cully.